

Délibération 2023-097

Administration Générale : Composition des Commissions

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 octobre 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès
M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice, M. ANTONY Maxime.

Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Délibération 2023-097

Exposé

Suite à la démission du Conseiller Communautaire M. Gilbert DEMETZ il convient de mettre à jour les commissions de travail.

Il est précisé que les Élus qui siègent seuls au sein du Conseil Communautaire sont désignés d'office, mais en cas d'empêchement, ils peuvent être représentés par un de leur conseiller municipal lors des réunions des commissions.

Composition des Commissions :

	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIQUE	FINANCES	MUTUALISATION	VOIRIE	TOURISME	ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES	TRANSPORT ET MOBILITE	ENVIRONNEMENT
Vice-Président	Gilles JOVIADO	Jean-Michel JILIBERT	Sonia BLANCHARD ESSNER	Didier ROUX	Robert SABATIER	Isabelle GAYRAUD	DARENGOSSE Ludovic	Thierry ASTRUC
BESSIERES	DARENGOSSE Ludovic	MAUREL Cédric	HAMDANI Adil	DARENGOSSE Ludovic	MONCERET Mylène	RIVIERE Christel		LAVAL Carole
BONDIGOUX	ROUX Didier	ROUX Didier	ROUX Didier		ROUX Didier	ROUX Didier	ROUX Didier	ROUX Didier
BUZET-SUR-TARN	BONNASSIES Patrick	JOVIADO Gilles	GUERRERO Katia	ASSIE Julien	CHARLES Ghislaine	GUERRERO Katia	JOVIADO Gilles	JOVIADO Gilles
LA MAGDELAINESUR-TARN	GAYRAUD Isabelle	GAYRAUD Isabelle	GAYRAUD Isabelle	ANTONY Maxime	GAYRAUD Isabelle		GAYRAUD Isabelle	ANTONY Maxime
LAYRAC-SUR-TARN	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	ASTRUC Thierry	
LE BORN	SABATIER Robert	SABATIER Robert	SABATIER Robert	SABATIER Robert		SABATIER Robert	SABATIER Robert	SABATIER Robert
MIREPOIX-SUR-TARN	BLANCHARD ESSNER Sonia	BLANCHARD ESSNER Sonia		BLANCHARD ESSNER Sonia	BLANCHARD ESSNER Sonia	BLANCHARD ESSNER Sonia	BLANCHARD ESSNER Sonia	BLANCHARD ESSNER Sonia
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel		JILIBERT Jean-Michel	JILIBERT Jean-Michel	SAUNIER Karine	SAUNIER Karine	JILIBERT Jean-Michel	SAUNIER Karine
VILLEMUR-SUR-TARN	DUQUENOY Aurore	CHEVALIER Georges	MICHELOT Jean-Michel	PREGHO Agrès	DUQUENOY Aurore	DELORT Renée	REGIS Daniel	REGIS Daniel

Décision

Entendu cet exposé, après avoir procédé aux opérations de votes et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De valider** la composition des Commissions telles que présentées supra.
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme. Danielle FOLLEROT

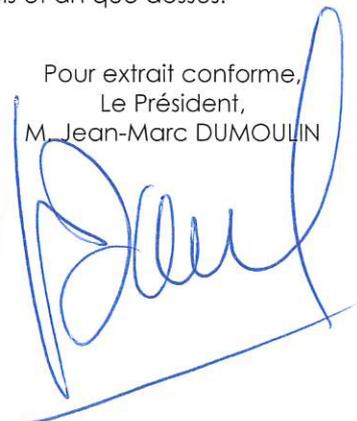


Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **26 OCT. 2023**



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.